


Association
Nationale des
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays



Pôles / Pays / Territoires de projet

Rapport d'Activité 2015

**Association
Nationale des
Pôles territoriaux et des
Pays**



ANPP
22 rue Joubert
75009 PARIS
01.40.41.84.13
contact@anpp.fr
www.anpp.fr

Sommaire

I. Présentation de l'ANPP	3
Présentation	
Missions	
II. Actions et travaux de l'ANPP	4
A. Suivi des réformes et actions de lobbying	
B. Axes de travail	
III. Vie associative	6
A. Une équipe politique et technique mobilisée	
B. Des rendez-vous réguliers	
C. Une représentativité	
D. Des nouveautés	
IV. Services aux adhérents	8
A. Animation du réseau	
B. Outils pour les adhérents	
C. Productions	
V. Partenariats	12

I. PRESENTATION DE L'ANPP

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP), appuie l'expression nationale des Pays, des Pôles d'Equilibre territoriaux et ruraux, des Territoires de projet et de développement local et de leurs Conseils de développement.

L'ANPP, Fédération des Pays / Pôles territoriaux et des Territoires de projets, a pour objet de fédérer les Pays, les Pôles d'Equilibre territoriaux et ruraux et les Territoires de projet, d'être leur porte-parole et de les représenter auprès des pouvoirs publics, de favoriser un échange permanent d'informations entre eux et de mutualiser leurs expériences.

Espaces de mutualisations de moyens (financiers, ingénierie..) et de coordination entre intercommunalités, les Pays et maintenant également les Pôles territoriaux se sont affirmés comme des outils au service des EPCI qui les composent. Ce sont également des lieux de dialogue avec l'ensemble des partenaires, notamment les Régions et les Départements, mais également l'ensemble des acteurs des territoires, notamment via les Conseils de développement.

L'Association est la Fédération des Pays, des CDDRA, des Territoires de projets et de leurs Conseils de développement, afin de mieux connaître les territoires non métropolitains, leur fonctionnement et leurs attentes, leur apporter des outils d'accompagnement plus performants, les aider dans leurs choix stratégiques en cette période de changement et de réflexion sur leur avenir, et de peser dans les débats nationaux qui les concernent.

Les adhésions sont de plus en plus nombreuses, même en cette année 2015, où d'importantes réorganisations territoriales ont été observées. Nous nous impliquons fortement pour la "fidélisation" de nos adhérents". L'organisation du partenariat avec les Régions est également un axe d'orientation important de notre action et de nos activités.

L'ANPP assure une triple mission :

↳ **Mission de fédération : Echanges d'expériences**

L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

↳ **Mission d'accompagnement : Soutien technique**

L'Association organise des réunions d'information à destination des territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques.

↳ **Mission de représentation : Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics**

Elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, Agences et Institutions concernées, les Conseils régionaux et Conseils départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat).

II. ACTIONS ET TRAVAUX DE L'ANPP

A. Suivi des réformes et actions de lobbying

L'ANPP organise son programme de travail au regard des attentes de ses territoires, de ses adhérents principalement, mais aussi en application des partenariats qu'elle développe. Ses actions ont toujours tendu à représenter au mieux les intérêts des Pays / Pôles territoriaux / Conseils de développement / CDDRA / Territoires de projets.

Notre programme de travail 2015 s'est réalisé, dans la continuité de ceux de l'an passé, selon plusieurs grands axes :

Mise en œuvre de la Loi MAPTAM

L'ANPP a contribué efficacement à la mise en œuvre de la Loi MAPTAM du 27 Janvier 2014, au travers du nouvel outil pour les territoires de projets, que sont les Pôles territoriaux.

L'ANPP suit donc avec attention, les évolutions et les innovations des Territoires qu'elle fédère.

Mise en œuvre de la Loi ALUR et NOTRe

L'ANPP accompagne les Territoires dans les évolutions qu'impose la loi ALUR en matière d'offres de logements. Pour la loi NOTRe, les compétences partagées sont le tourisme, le sport et la culture mais le développement économique, la formation et l'emploi sont dévolus aux Régions.

Suivi de la Loi "Délimitation des Régions"

Second volet de l'Acte III de la Décentralisation, cette législation a eu pour finalité la fusion des 22 régions métropolitaines françaises en 13 régions, sans en appréhender réellement le sens et les conséquences, notamment en matière d'harmonisation des politiques contractuelles territoriales.

Actions de lobbying :

Echanges réguliers avec les Ministères et leurs cabinets, rencontres régulières avec les Commissions parlementaires en charge du développement territorial

➤ Régionales 2015 :

Chaque candidat a été sollicité pour présenter son programme en matière de politique contractuelle, de considération des territoires non métropolitains de leur région, de concertation et gouvernance territoriale... Nous avons eu un retour de plus de 50% des candidats...

B. Axes de travail

Suivi des politiques contractuelles régionales

L'ANPP a suivi avec attention l'évolution des politiques contractuelles territoriales régionales, en lien avec la Convention ANPP/ARF.

Fonds européens – génération 2014-2020

Les Territoires de projets ont répondu ultra-majoritairement à l'appel à projet LEADER 2014-2020, 80% des Territoires LEADER de la précédente génération (2007-2013) étant des Pays, l'ANPP a accompagné la mise en œuvre du programme Leader 2007-2013 et informé ses adhérents sur la programmation à venir (2014-2020), via un espace dédié sur son Site Internet et la mise en place d'un "Club Europe".

Développement économique et tourisme, l'ESS et le patrimoine

L'ANPP considère le tourisme et l'ESS, non plus comme des approches sectorielles du développement local, mais comme un levier innovant et incontournable du développement territorial.

Des partenariats se sont confirmés avec l'ANVPAH et le Guide du Routard / Hachette :

- ANVPAH : Etude sur les articulations Pays / Pôles territoriaux et PAH
- Le Guide du Routard (Hachette) : Partenaire constructif et privilégié, nous appréhendons ensemble une approche nouvelle du développement touristique local, avec un outil partagé : "Le Guide du Routard - Terroir".

Concernant l'ESS, nous la considérons comme une lecture transversale à toutes les actions économiques et du développement territorial. C'est pourquoi, nous avons développé des partenariats avec plusieurs structures référentes : RTES, CNCRES, Le Labo de l'ESS...

Planification spatiale

Réflexions, propositions et concertation pour une articulation pertinente entre le Territoire de projet qu'est le Pays / Pôle territorial, le projet de territoire qui en est la déclinaison, et le SCoT qui est l'un des outils opérationnels de sa mise en œuvre.

Transition énergétique

Les Pays / Pôles territoriaux ont été des précurseurs de la considération, puis de la prise en compte des enjeux de la transition énergétique. C'est donc dans cet objectif que les SCoT, les Agendas 21, les PCET ont été portés par les Territoires à l'échelle Pays / Pôle territorial, et encore plus récemment avec les TéPosCV (96 au 01/01/2016).

Nos suivis thématiques "naturels" :

Les services à la population et santé

L'ANPP opère une veille rigoureuse des informations relatives aux services à la population, et prioritairement en matière de santé. Nous avons pu contribuer au Comité de pilotage de l'optimisation de l'accès aux soins du CGET, de la mise en place des MSP et des MSAP.

Numérique :

L'ANPP suit les démarches innovantes en termes d'usages, et non d'infrastructures, car nous projetons le numérique par : "*SmartVillage*", "E-santé", "E-gouvernance", accès aux services publics dans les territoires ruraux...

III. VIE ASSOCIATIVE

A. Une équipe politique et technique mobilisée

1. Un Bureau et un Conseil d'administration

En 2015, le Conseil d'administration est composé de Présidents de Pays et représentants de Conseils régionaux et de Conseils de développement :

- La **Présidence de l'ANPP** est assurée par Raymond VALL, Sénateur du Gers, Maire de Fleurance, et ancien Président de la "*Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, compétente en matière d'impact environnemental de la politique énergétique*", Président du Pays des Portes de Gascogne

- **Première Vice-présidence** : Jean-Pierre JALLOT, Président du Pays du Perche d'Eure et Loir, Vice-président du Conseil général d'Eure-et-Loir

- **Seconde Vice-présidence** : Didier CUJIVES, Conseiller régional du Conseil régional Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, Président du Pays Tolosan, Maire de Paulhac

- **Troisième Vice-présidence** : Serge MECHIN, Président du Pays Val d'Aubois, Conseiller régional du Centre

- **Vice-présidence en charge des finances** : Claude CHANAL, Président de l'Association des Présidents de Pays de la région Centre (A3P), et Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

- **Secrétariat** : Catherine BOURSIER, Présidente du Pays Val de Lorraine, ancienne Députée européenne (2008-2009)

Le Conseil d'administration de l'ANPP est composé des membres du bureau et d'administrateurs impliqués :

Présidence	Du Pays de...
ADENOT Dominique	Pays du Grand Clermont
BAROUX Michel	Conseil de développement Pays Sud de l'Aisne
Conseil régional Bretagne	Représenté par Pierre POULIQUEN
Conseil régional PACA	Représenté par Jean-Yves ROUX
GORCE Gaëtan	Pays Bourgogne Nivernaise
REISS Frédéric	Pays de l'Alsace du Nord
ROBIN Christine	Pays Sud Bourgogne

2. Une équipe technique

Enfin, l'équipe permanente de l'ANPP est constituée de :

- Catherine SADON, Directrice
- Michael RESTIER, Directeur adjoint
- Grégory HUYGHE, Chargé de mission

B. Des rendez-vous réguliers

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015

Assemblée générale du 21 Avril 2015 :

Préparation de la stratégie ANPP 2015

Assemblée générale du 29 Septembre 2015 :

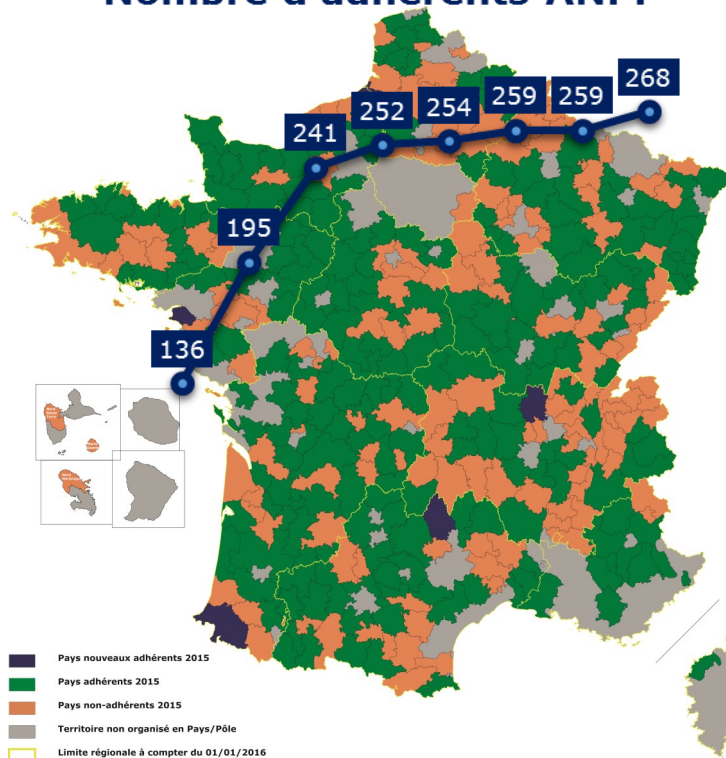
AG statutaire

Le Conseil d'administration de l'ANPP s'est réuni à quatre reprises en 2015 (27/01, 21/04, 18/06 et 15/09)

C. Une représentativité

Notre légitimité tient au nombre d'adhérents. Notre Fédération accueille un nombre croissant d'adhérents : 268 adhérents (Pays, Pôles, CDDRA, Conseils de développement, GAL, Régions, Réseaux)

Nombre d'adhérents ANPP



Nous envoyons un premier appel à cotisation en janvier, puis un second en avril ! Les adhésions étant sur l'année civile, nous rendons accessible l'espace "adhérents" durant plusieurs mois, jusqu'à la confirmation de l'adhésion.

D. Des nouveautés

La Charte des adhérents : rédigée pour améliorer les relations entre la Fédération et ses adhérents, notamment sur la question des adhésions et du référencement réciproque de l'ANPP sur le site internet de l'adhérent, et de l'adhérent sur le site internet de l'ANPP.

Les petits bouchons : L'ANPP a mis en place au sein du GIE Joubert la collecte des petits bouchons, qui contribue au financement de fauteuils pour handicapés.

IV. SERVICES AUX ADHÉRENTS

A. Animation du réseau

1. Les Clubs

Club DIRECT

Lancé en 2011, le Club DIRECT réunit en binôme régional les Directrices et Directeurs de Pays / Pôles territoriaux. Ce Club a vocation à échanger et participer aux travaux et réflexions de l'ANPP, à être sollicité sur les positions de l'association, à être un espace d'échanges de pratiques entre Territoires et à mobiliser le réseau régional des Directrices/eurs de Pays.

Club CoDev

Lancé en 2013, en collaboration avec l'Association "*Décider Ensemble*", ce Club a pour objet de réfléchir et d'échanger sur les questions de gouvernance, en milieu *non métropolitain*. Il a vocation à se réunir tous les semestres, afin de proposer des outils pour les acteurs du développement local, sur les bonnes pratiques de la concertation et de la gouvernance territoriale.

Club Europe

Egalement lancé en 2013, ce Club réunit les Territoires LEADER (génération 2014-2020). Il a pour objet de faire de la veille législative et réglementaire, d'échanger sur les bonnes pratiques, de faire connaître les initiatives et d'inviter des acteurs spécialistes des politiques européennes des fonds structurels ou sectoriels.

Club PréPa

Lancé en 2014, piloté par Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin et administrateur de l'ANPP, ce Club réunit les Présidents de Pays et Pôles territoriaux – Parlementaires.

2. Des temps d'échanges et de rencontres

L'ANPP a organisé trois Journées rencontres en 2015, dont les thèmes répondent aux enjeux et demandes d'information, formulés par nos territoires.

Nos Journées rencontres sont maintenant clairement identifiées et reconnues ! Elles constituent une référence dans l'offre de formation (*organisme non certifié*) des acteurs œuvrant pour le développement local. Le format de ces journées est maintenant bien connu : un thème, des intervenants, 50 participants maximum.

08 Juin 2015 – Les Pays/Pôles territoriaux dans l'actualité

Cette Journée rencontre a présenté les lois et projets de loi impactant le développement local (Loi NOTRe, PdL Biodiversité, Santé, TE...)

06 Juillet 2015 – Les Pays/Pôles territoriaux, contexte institutionnel

Afin de répondre aux interrogations relatives au contexte institutionnel mouvant, cette Journée rencontre en a présenté les contours (mutualisations, ADS, CTAP, Conférences des maires, contractualisation...)

29 Septembre 2015 – Les Pays/Pôles territoriaux s'organisent

Par une approche transversale, cette Journée rencontre a traité des questions de l'image et du marketing territorial sous l'angle de la communication et du tourisme.

3. Des temps d'échanges et de rencontres

L'ANPP participe activement à l'animation du tissu des acteurs du développement local (élus, techniciens, bénévoles...). Elle est aujourd'hui un acteur, un référent très fréquemment sollicité pour l'animation ou pour participer et intervenir lors de journées et de réunions.

Ainsi, son équipe a pu participer à plus d'une quinzaine de réunions en régions, dans les territoires en 2015 : Picardie, Centre, Aquitaine, Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Bretagne, Auvergne, Rhône-Alpes.

4. Des réponses personnalisées

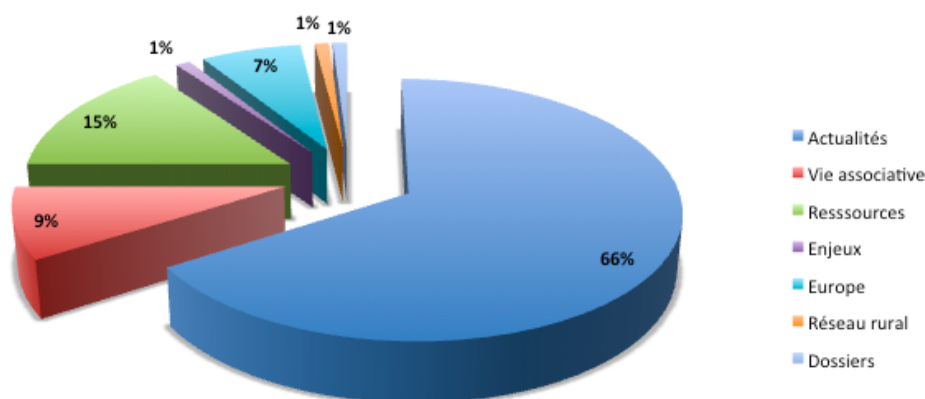
Nos adhérents nous sollicitant sur de nombreuses questions, nous nous imposons une réponse personnalisée à toute les questions qui nous sont posées.

B. Outils pour les adhérents

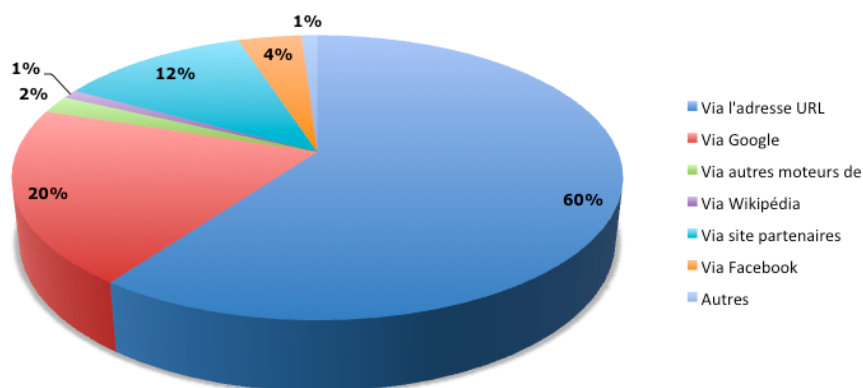
1. Site internet

Le site Internet (<http://www.anpp.fr>) est notre vitrine. Nous sommes très fiers de compter à ce jour environ 400 connexions journalières (+11 % en un an).

Consultation du site www.anpp.fr / par rubrique



Il est également intéressant de noter que les accès au site Internet s'effectuent :



2. Page Facebook

Nous avons également une page Facebook, qui réunit 1.200 personnes fin 2015 (<https://www.facebook.com/anpp.fr>), ce qui est une preuve de notre notoriété !

C. Productions

L'ANPP publie des notes et analyses dédiées à ses adhérents au rythme des travaux parlementaires.

Notes et analyses

En 2015, nous avons produit les notes suivantes :

Publications et notes
Note Compétences
Note par départements des seuils demo
Note Décryptage Loi NOTRe
Note Décryptage Loi Biodiversité
Note Décryptage Loi Patrimoine
Note Décryptage Loi TE
Note CIR 1 et CIR 2
Note FISAC
Note Fonctionnement SM
Note Territoires à faible densité
Note COP 21
Note Rapport du CGET sur l'organisation du territoire
Note sur les ZRR
Audition Sénat - 30/09/2015

Panorama des Pays et des Pôles territoriaux

Le Panorama des Pôles territoriaux et des Pays 2015 est publié annuellement en septembre. L'ANPP l'adresse largement à ses adhérents, partenaires et à l'ensemble de son réseau (9.000 connexions et/ou téléchargement).

Enquêtes

Chaque année l'ANPP mène des enquêtes auprès des territoires, pour mieux connaître les actions et missions des Pays / Pôles territoriaux.

Enquête annuelle 2015 : mise à jour de l'ensemble des informations de l'ANPP relatives aux données démographiques, géographiques, sociologiques... et destinées alimenter le Panorama annuel des Pays.

Enquête PAH : Menée dans le cadre du partenariat ANPP/ANVPAH, ce questionnaire visait à mieux connaître et approfondir les articulations entre les Pays / Pôles territoriaux et les Pays d'Art et d'Histoire.

Enquête contractualisation : Suite au vote de la législation portant sur la reconfiguration de la carte régionale, l'ANPP a mené une enquête, pour connaître l'Etat des lieux de la contractualisation régionale

V. PARTENARIATS

A. Des partenariats forts et historiques

L'Association est en contact constant avec le CGET, interlocuteur privilégié, avec lequel elle développe des axes de travail sur le développement local, le développement rural, la gouvernance et le développement durable.

Avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association réalise des missions et études relatives au développement économique, entrepreneurial et à l'aménagement numérique du territoire.

Depuis 2011, l'Association a engagé un nouvel axe de son action avec l'ARF. La Convention, qui lie les deux associations concrétise la volonté des deux partenaires d'échanger sur les politiques territoriales et sur les stratégies, ceci dans un contexte en grande évolution tant au plan régional qu'au plan institutionnel.

B. De nouveaux partenariats et nos partenariats forts

Décider Ensemble : Avec cette association travaillant sur toutes les questions liées à la gouvernance et la concertation, nous travaillons sur la gouvernance territoriale conjointement.

Suez Environnement : Nouveau partenaire depuis fin 2014, Suez Environnement et l'ANPP ont développé des axes de travail relatifs aux questions de l'énergie bien sûr et du développement local plus globalement.

Le Guide du Routard / Hachette : Acteur incontournable de la promotion touristique, le Guide du routard et l'ANPP portent ensemble le projet "Guides du routard - Terroir", à l'échelle des Pays.

L'ANPP développe et entretient régulièrement des contacts avec :

- ADRETS
- ANVPAH
- Assemblée des Communautés de France (AdCF)
- Association des Maires Ruraux de France (AMRF)
- Association des Pactes Locaux
- Association des Régions de France (ARF)
- Association Leader France
- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
- Assemblée Permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI Fr)
- CELAVAR
- CNCRES
- Collectif Ville Campagne (CVC)
- Comité 21
- Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER)
- Coordination Nationale des Conseils de développement (CNCD)

- FNCAUE
- Fédération Nationale des Parcs naturels Régionaux (FNPNR)
- Fédération Nationale des SCoT
- FNAU
- Le Labo de l'ESS
- Mairie Conseils
- Réseau Action Climat
- RTES
- RNET
- RuraliTIC
- UNADEL
- UNCPiE

Des réseaux régionaux de Pays :

- A3P
- ADEFPAT
- ARADEL
- ARDT Auvergne
- ARIC Bretagne
- Association des Agents de Développement Local d'Aquitaine (AADELA)
- Centre Ressource du Développement Durable (CERDD)
- CREAN
- MipyDel
- PQA
- Réseau breton des Conseils de développement
- Réseau picard des Conseils de développement

Des institutions et Ministères :

- Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)
- Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)
- Direction Générale des Collectivités locales (DGCL)

Ainsi, que les différents Ministères en charge des questions d'aménagement, de transition énergétique, de la ruralité, des collectivités territoriales, du développement économique, de l'ESS...